



Strong Antimousse

Les + produits

- Sans rinçage.
- Non corrosif.
- Très grande facilité d'application.
- Curatif et préventif.
- Idéal pour tous supports.
- Odeur faible.
- Très grande efficacité.
- Très grande rémanence, supérieure à 2 ans (fonction des conditions climatiques).

La destination

Extérieur.

Les caractéristiques

Présentation	Antimousse fongicide curatif et préventif en phase aqueuse
Composant	Produit à base de bactéricides fongicides
Aspect	Liquide vert, transparent
Masse volumique	0,995 g/cm ³ à 20°C
Point Eclair	Ininflammable
Dilution	Peut être utilisé pur et jusqu'à une dilution d'1 litre pour 6 litres d'eau
Conditionnement	1 l, 5 l et 20 l
Sécurité	Voir fiche hygiène et sécurité

Le rendement

200 à 300 g/m² (varie en fonction du type, de l'état de la surface, de l'absorption du support et du mode d'application).



Strong Antimousse

Les subjectiles

S'applique sur les matériaux rencontrés dans le bâtiment (tuiles, ardoises, fibro-ciment, shingles, pierres, enduits minéraux, briques, plâtre, bétons, crépis, revêtements plastiques épais, bois).

La mise en œuvre

Matériels d'application

Brosse, rouleau, pulvérisateur.

Mode opératoire

Appliquer **STRONG ANTIMOUSSE** jusqu'à saturation. Laisser agir. En cas de forte épaisseur de micro-organismes, employer un moyen mécanique pour s'en débarrasser. La surface ainsi traitée, retrouvera un aspect propre au bout de quelques jours.

Temps d'application

Il s'agit d'une solution d'imprégnation.

L'application

Le **STRONG ANTIMOUSSE** détruit les micro-organismes incrustés (algues, lichens, mousses, champignons). Les végétaux parasites sont détruits en quelques jours sous l'action de la pluie et du vent.

Les recommandations

• Protection des supports :

Eviter les projections sur la végétation alentour.

• Protection des personnes :

En cas de projection sur l'épiderme et le visage, se laver abondamment à l'eau.

• Les emballages souillés :

Doivent être vidés à fond. Après nettoyage avec un détergent adéquat, ils peuvent être réutilisés. Le produit non utilisé est éliminé par incinération dans un centre agréé.

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous entière responsabilité du détenteur de ces déchets. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti poison le plus proche (Paris : 01 40 05 48 48 - Lyon : 04 72 11 69 11 - Marseille : 04 91 74 51 80)

